

## Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE  
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

### Insupportable !

Dispensé de timbrage  
MENDE CT



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

DEPOSE LE 5/12/2017

Cela avait commencé durant l'été et ne cesse de s'accroître.

Gel de la valeur du point d'indice, réinstauration du jour de carence, perspective de suppression de 120 000 postes dans l'ensemble de la fonction publique durant le quinquennat, augmentation de la CSG (avec une compensation qui reste problématique pour les fonctionnaires)... La liste des attaques contre les fonctionnaires était déjà suffisamment importante et le gouvernement en place aurait pu s'arrêter là...

Au contraire ! Les annonces de mesures d'austérité continuent !

Hasard du calendrier ou pas ?

Quelques jours avant une forte mobilisation nationale le 10 Octobre (Plus de 400 personnes dans les rues de Mende à l'appel d'une inter-syndicale très large), le Premier Ministre avait présenté le programme « Action Publique 2022 ».

Au programme:

- « améliorer la qualité des services publics, en développant la relation de confiance entre les usagers et les administrations, et en travaillant prioritairement sur la transformation numérique »

- « offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations »

Jusqu'ici, tout va bien !

- « accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire

de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022 »

Et voilà... Le voile se lève !  
Le cadre est posé !

La fonction publique et ses agents seraient donc à l'origine de tous les maux de la société.

Ne nous y trompons pas. Il s'agit clairement de remettre en cause, et en profondeur, notre modèle social.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder plus précisément la composition du Comité Action Publique 2022 (CAP 22) en lien avec ce programme : des hauts fonctionnaires, des personnalités du secteur privé, mais pas de représentants du monde syndical ou associatif.

En parallèle de ces annonces, la situation des agents de la fonction publique (notamment sur la question salariale) ne connaît guère d'avancées (doux euphémisme !). Après les annonces estivales, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, lors du rendez-vous salarial du 16 octobre, a confirmé le report d'un an d'un certain nombre des mesures 2018 issues du protocole PPCR.

Cette décision brutale constitue ni plus ni moins qu'une rupture de la parole de l'Etat. Le gouvernement précédent s'était en effet engagé sur un calendrier d'application. Par ailleurs, Emmanuel Macron, en tant que candidat, avait promis aux agents de la fonction publique qu'ils connaîtraient une hausse de leur pouvoir d'achat. Si on y ajoute l'augmentation de la retenue pour pension prévue au 1er Janvier 2018 (héritage du gouvernement Fillon), cela sera loin d'être le cas !



### SOMMAIRE

- P 2 Formation professionnelle
- P 3 Des lycées Techs? - Jeunisme
- P 4 Accès Université
- P 5 CDCA - EHPAD
- P 6 OLL
- P 7 Territoriale - Réforme du Bac
- P 8 Solidaires des migrants

Et pour compléter le tableau, les Ordonnances Travail se transforment en Lois de la République, la réforme de la formation professionnelle est lancée, la réforme du système de retraites est annoncée....

Il nous faut tous rester mobilisés et nous aurons besoin de votre soutien pour arriver à construire un mouvement social d'ampleur pour défendre l'ensemble de nos biens communs !

Stéphane BARNINI

# Formation Professionnelle

Des discussions ont récemment débutés dans le cadre du travail préparatoire au projet de loi apprentissage, formation professionnelle et assurance chômage, qui devrait être examiné par le parlement au printemps. Les réunions plénières et les groupes de travail mis en place réuniront l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle notamment les branches professionnelles, les régions, les organisations syndicales et les organisations patronales.

## L'avis de la FSU

La FSU participera à ces réunions et portera la nécessité d'une formation tout au long de la vie ambitieuse pour l'ensemble des salarié-es. Elle sera particulièrement vigilante sur les questions concernant le retour en formation initiale de jeunes en difficulté, les certifications, la carte des formations, les conditions d'apprentissage des jeunes et l'accompagnement des apprentis, le financement de l'apprentissage, la gouvernance...

Pour la FSU, la volonté du gouvernement de développer l'apprentissage ne doit, en aucun cas, s'opérer contre la voie professionnelle scolaire. Elle rappellera l'importance de la formation initiale publique pour accéder à la culture commune et préparer à la vie professionnelle, et le rôle essentiel que joue l'obtention des diplômes dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et dans la lutte contre le chômage des jeunes.

## L'avis du MEDEF

Pour le MEDEF, refonder l'apprentissage, c'est instaurer un système de co-pilotage entre les entreprises et les pouvoirs publics.

Parmi ses propositions :

- \* orientation démocratisée par l'accès de tous aux taux d'insertion dans l'emploi des diplômés préparés ;
- \* co-construction des diplômes entre les branches et l'État ;
- \* liberté d'ouverture des centres de formation d'apprentis ;
- \* responsabilité des entreprises dans le financement de l'apprentissage.
- \* remplacer la carte régionale des formations par un *mapping* dynamique pour donner aux entreprises et aux organisations professionnelles la faculté d'ouvrir elles-mêmes des CFA.
- \* passer d'une logique de subvention à une logique de paiement au contrat

## L'avis de l'ARF (Association des Régions de France)

L'ARF a présenté le 8 novembre 2017 ses 18 propositions de réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage pour gagner la bataille de l'emploi.

Déterminés à être forces de proposition dans le débat ouvert par le gouvernement, les élus régionaux ont présenté un document de 16 pages qui synthétise leurs souhaits de réforme pour l'orientation, l'apprentissage, la formation professionnelle tout au long de la vie, l'accompagnement vers l'emploi et la prise en compte des spécificités des Outre-mer.

Les Régions demandent en particulier à "intégrer les missions d'orientation scolaire, d'information sur les métiers et sur l'évolution de l'emploi, de conseil dans les missions du Service Public Régional de l'Orientation" (SPRO). Elles souhaitent également que leur soit confiée l'organisation de la totalité de l'offre de formation professionnelle initiale, dans les voies professionnelles et technologiques, y compris les BTS et licences professionnelles pour renforcer la cohérence de l'offre de formation sur les territoires

Pour l'apprentissage, elles proposent notamment :

- \* que leur soit reconnu un droit à l'expérimentation pour unifier les primes et les aides aux employeurs d'apprentis ou pour lever les freins à son développement (accompagnement des ruptures, rémunération, statut de l'apprenti...)
- \* d'informer obligatoirement tous les collégiens sur les formations en alternance ou de généraliser les dispositifs de préparation à l'apprentissage
- \* de renforcer les mutualisations entre CFA et lycées professionnels

L'ARF souhaite également que soit expérimenté le pilotage par les Régions volontaires des fonctions de Pôle Emploi, consacrées au conseil et à l'accompagnement vers l'emploi.

En articulation étroite avec la concertation lancée sur l'apprentissage, le gouvernement entend également mener une transformation de la voie professionnelle scolaire. Pour JM Blanquer, la voie professionnelle, qui scolarise aujourd'hui 700 000 élèves, souffre d'un manque de lisibilité des diplômes, d'une adéquation imparfaite entre les formations proposées et les attentes du monde économique et d'une articulation trop limitée avec l'apprentissage. Le ministre a donc nommé des chargés de mission qui travailleront en concertation avec, d'une part les groupes de travail sur l'apprentissage et d'autre part, avec les experts chargés de travailler sur le bac général et technologique.

Les conclusions de la mission sont attendues pour le début de l'année 2018. Le ministre engagera alors une concertation avant de proposer des évolutions pour la voie professionnelle scolaire qui seraient applicables dès la rentrée scolaire 2018.

Stéphane BARNINI

## Des lycées Tech's ?

N'en déplaise à Monsieur le DASEN de la Lozère (cf Midi libre du 18 novembre en p3), le « tech » est bien ancré dans une partie de « la mémoire collective » des lozériens. Et même s'il souffre parfois, à tort, depuis des années d'une mauvaise image, il n'est pas rare de rencontrer d'anciens élèves qui disent, souvent avec nostalgie, « être passés » par le « tech ». Car oui, depuis des années, ce lycée a su, et sait encore, assumer sa mission d'éducation et jouer son rôle d'ascenseur social.

### **Mais doit-on parler du « tech » ou « des techs » ?**

Car même si l'adresse est commune, il y a bien deux établissements Peytavin: le lycée général et technologique ainsi que le lycée professionnel. Depuis longtemps, tel un serpent de mer, revient régulièrement l'idée de la fusion des deux établissements. Cette fois, la charge apparaît plus insistante.

Certes, le lycée devenant polyvalent avec en son sein une SEP (Section d'Enseignement Professionnel) aura toujours la plus grande partie de sa DHG fléchée en direction des enseignements obligatoires du LGT ou de la SEP.

### **Il faut néanmoins réfléchir aux questions que cette fusion ne manquera pas de soulever.**

N'a-t-on pas déjà observé que des établissements similaires, devenus polyvalents, avaient vu leur dotation horaire diminuée, notamment pour la partie concernant l'autonomie de l'établissement ?

Qu'en sera-t-il des quatre postes de CPE ? Déjà, « la ruineur » dit qu'un départ à la retraite ne serait pas remplacé (le poste serait-il alors supprimé ?).

Qu'en sera-t-il des deux postes de professeur documentaliste ? Cela ne souffre en l'occurrence aucune discussion, un établissement unique ne disposerait plus que d'un seul

poste de documentaliste.

Qu'en sera-t-il du nombre d'AED ?

Alors que la FSU pointe depuis longtemps le déficit d'infirmier-e-s dans les établissements, qu'en sera-t-il pour le futur lycée polyvalent Peytavin ?

Cela aura-t-il une incidence sur l'effectif d'agents territoriaux ? les postes de secrétariat ? les personnels d'intendance ? ...**Autant de points sur lesquels il faudra être vigilant.**

Plus encore se pose la question de la représentativité des personnels enseignants: deux établissements, donc deux conseils d'administration et donc sept représentants pour les personnels de chaque établissement ; un seul établissement, un seul CA et par conséquent sept représentants pour l'ensemble des personnels à structure de postes identique. La représentativité sera bien moindre pour les enseignants de l'actuel LGT comme pour celui du LP. Cela pourrait s'appeler de "la dilution démocratique".

Même si nous avons appris à travailler ensemble, chacun sait la parfois difficile « existence » d'une SEP au sein d'un établissement polyvalent.

Le changement de structure administrative « évoquée » ne modifierait sans doute en rien ni l'image, ni le nom utilisé par certains pour qualifier les lycées Peytavin. Sans doute, les inquiétudes que nous formulons sur les postes existentielles d'ores et déjà, étant suspendues à la décision de l'administration rectorale. **Mais quel meilleur levier qu'une fusion d'établissement pour « impulser » les changements permettant d'économiser des moyens alloués au service public d'éducation dans notre département !**

Laurent Calmels et Stéphane Amouroux

## Quand l'arbre du jeunisme cache une sombre forêt

**Macron n'aime pas les vieux, pardon il vante la jeunesse, c'est une affaire entendue.** Une « affaire de com » pensez-vous ? Inlassablement travailler son image c'est une marque de fabrique, un discours sur sa méthode. Nous sommes vaccinés contre la pub dites-vous, il n'y a pas de quoi fouetter un "créatif". Pas si sûr...

D'abord parce que notre révolutionnaire -si, si, puisque c'est lui qui l'écrit- n'ignore rien des vieilles méthodes, y compris les plus grossières. Un petit coup de guerre des générations, ça peut toujours servir.

Ensuite, parce que derrière l'offensive sans masque sur la situation des retraités actuels, avance plus discrètement une offensive majeure contre le système de retraite. On ne parle

pas, pas vraiment, pas encore, de capitalisation, pilule trop amère. Mais la retraite par points avance sûrement. Savoir ce qu'on cotise sans la moindre idée de ce qu'on va percevoir, c'est bien ce qui menace les jeunes, objets de toutes les attentions présidentielles.

**Et faire en sorte que la pension ne soit plus un salaire continué, que se brise le lien entre actifs et retraités, c'est bien une révolution qui est en marche non ?**

De la simple « com » ? Peut-être, mais c'est ainsi que se sont faites les élections et c'est ainsi que peuvent se faire les régressions.

**A nous, retraités et actifs, de faire en sorte que ne s'enclenche pas cette marche...arrière.**

Daniel Barlet

## Nouvelle procédure d'accès à l'université: La FSU s'y oppose !

La FSU nationale vient de s'adresser à l'ensemble des élèves et des parents au travers d'une lettre dont vous trouverez ci-dessous quelques extraits

Après l'aberration du tirage au sort lors du passage dans le supérieur des bacheliers de juin 2017, le gouvernement promet aux futur.e.s bachelier.e.s 2018 la liberté de choisir une poursuite d'étude et la garantie d'une place à l'université. Dans la réalité, il n'en sera rien !

Ce sont les formations de l'enseignement supérieur qui choisiront leurs étudiant.e.s dans la limite des places disponibles. Le nombre d'enseignant.e.s-chercheur.e.s a baissé de 10% depuis 2009 alors que le nombre d'étudiant.e.s, lui, a augmenté de 294 000 ! Il manque actuellement l'équivalent de 10 universités en France pour répondre aux enjeux de formation supérieure de la jeunesse et permettre des conditions d'accueil et d'études qui soient dignes de notre pays. Il est prévu 40 000 étudiant.e.s supplémentaires à la rentrée prochaine et bien peu de places supplémentaires à leur offrir !

**Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante permet de généraliser la sélection sur dossier à l'ensemble des formations universitaires autrefois « non sélectives ».** Désormais, chaque vœu, pouvant être groupé par université ou par mention de licence souhaitée, recevra en principe une des réponses suivantes :

1. Oui (sans besoin de justification)
2. « Oui, si » (avec définition d'un "contrat pédagogique" pour une mise à niveau en fonction des attendus de la formation)
3. En attente
4. Non (si le nombre de places est limité et le dossier de l'élève est jugé insuffisant)

La sélection des candidat.e.s puis leur parcours à l'université seront donc fonction d'un profil défini localement par chaque filière universitaire et éventuellement de l'avis du conseil de classe de l'année de Terminale. **Le baccalauréat n'est donc plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire en première année de licence à l'université.** Il est nécessaire pour candidater mais n'est plus suffisant pour s'inscrire dans la filière de son choix. Avec un calendrier précipité et une plateforme d'affectation aux règles encore mystérieuses, la procédure d'orientation risque de se gripper, au détriment des élèves dont les perspectives de poursuite d'études vont se compliquer. Par exemple, les « vœux groupés » peuvent imposer des affectations lointaines, non choisies, et nécessitant le financement par les familles de déplacements et/ou de logement. Pour les élèves qui n'auront reçu aucune proposition, une commission présidée par le recteur choisira d'autres formations où il reste de la place, à l'échelle de toute la région académique.

Enfin, alors qu'il y a à peine un.e psychologue de l'éducation nationale (nouvelle appellation des conseillers d'orientation) pour 1 200 lycéen.ne.s, le gouvernement choisit de transférer cette mission d'aide à la construction du projet personnel et de l'orientation aux enseignant.e.s non formé.e.s à ce métier et à des Volontaires du service civique plutôt que de recruter des PSY-EN à la hauteur des besoins.

**Tout ceci nous conduit à dire que cette nouvelle procédure n'est ni faite ni pensée pour « améliorer l'orientation » : elle a pour objectif de limiter l'investissement dans l'enseignement supérieur public, de permettre aux Universités de sélectionner les étudiant.e.s de leur choix en barrant la route aux autres et de dissuader les élèves de faire les études qu'ils choisissent librement !**

Cher.e.s élèves et parents, nous avons souhaité vous alerter quant aux conséquences qu'aurait l'adoption du projet de loi pour l'accès à l'enseignement supérieur et la mise en œuvre du dispositif d'affectation « ParcoursSup ». Nous voulons laisser ouvert l'accès à l'enseignement supérieur aux générations 2000 ! C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi et vous invitons à la plus grande vigilance quant aux procédures d'orientation que vous allez vivre dans les mois qui viennent.





## Le CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Le CDCA en Lozère au sein duquel siègent Sandrine BAUMLE (titulaire) et Daniel BARLET (suppléant) au titre de la FGR (Fédération Générale des Retraités) a tenu sa réunion de mise en place le mardi 24 octobre.  
Point sur cette nouvelle instance...

C'est une nouvelle instance de démocratie locale qui concerne à la fois les personnes âgées et handicapées.

Sa présidence incombe à la Présidente du Conseil Départemental. Il remplace deux instances qui existaient jusqu'à maintenant pour les deux publics : les Conseils Départementaux Consultatifs des Personnes Handicapées (CDCPH) et les Comités Départementaux des Retraités et Personnes Agées (CODERPA). Mis en place sur l'ensemble du territoire, il devrait permettre de renforcer la participation des usagers et de leurs proches, impliqués au sein des associations locales, à l'élaboration ainsi qu'au suivi des politiques publiques qui les concernent, en concertation avec les représentants constitutionnels locaux et les professionnels du secteur du handicap et de l'avancée en âge.

Les acteurs de terrain revendiquaient depuis longtemps d'avoir un véritable rôle à jouer dans la prise de décision locale. Cette instance devrait pouvoir allier l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels afin d'évaluer les besoins, puis de proposer des initiatives adaptées ainsi que le suivi et le déploiement local de dispositions nationales.

Les départements ont été confirmés par la loi NOTRe dans leur statut de chef de file territorial des politiques de l'âge et du handicap. L'idée, c'est de dire : « On a des sujets en commun », notamment concernant le transport, les aides humaines et techniques, l'adaptation des logements, la question des aidants... Alors nous avons intérêt à travailler ensemble pour répondre aux problématiques des personnes en situation de perte d'autonomie.

La FGR-FP, comme elle le faisait au sein du CODERPA, tiendra toute sa place dans cette nouvelle instance tout en veillant à une réelle prise en compte des besoins des personnes âgées.

## COMMUNIQUE: POUR UNE VIE DIGNE EN EHPAD



La situation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) inquiète les milieux professionnels qui s'alarment à juste titre des effets sur la qualité du service, au détriment des résidents et des familles, par la mise en place de la convergence des tarifs dépendance et soins.

Ce mécanisme de convergence qui fait de beaucoup d'établissements privés lucratifs des gagnants fait aussi beaucoup de perdants parmi les établissements publics. Aux sous effectifs unanimement reconnus s'ajoutent la suppression des emplois aidés, la baisse des dotations et le mécanisme de convergence ; autant de facteurs susceptibles de réduire le nombre de personnels au détriment de la qualité du service et du bien-être des résidents. Cela peut conduire à une maltraitance institutionnelle excluant tous soins individualisés et l'irrespect de la dignité des personnes âgées.

Par ailleurs les CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus pour 5 ans (remplaçant les conventions tripartites), qui a priori, offrent enfin une vraie souplesse de gestion, ne sont pas garants d'une amélioration des conditions d'accueil et de vie des résidents.

Enfin la question de la tarification de l'hébergement, qui intègre les amortissements, n'est pas résolue alors que, dans de nombreux domaines, les équipements collectifs (écoles, collèges, lycées, terrains de sport, etc.) sont à la charge des collectivités et non des usagers.

Dans la configuration actuelle il s'ensuit que le reste à charge pour les résidents est supérieur pour 75% aux revenus dont ils disposent.

Afin que les séjours en EHPAD soient de qualité et qu'ils respectent la dignité des résidents nous préconisons que :

- 1/ soit retravaillée la réforme tarifaire et que soit mis en place un financement solidaire et pérenne de la perte d'autonomie, reposant sur la Sécurité Sociale dans le cadre de la solidarité nationale,
- 2/ les amortissements ne soient pas retenus pour le calcul du tarif hébergement mais supportés par la collectivité,
- 3/ les contrats aidés soient préservés dans les EHPAD
- 4/ des personnels qualifiés soient recrutés en nombre suffisant pour répondre aux besoins,
- 5/ les recommandations du plan Solidarité grand âge soient appliquées pour atteindre un ratio d'encadrement de 1 emploi par résident.

Paris le 20 novembre 2017

# Observatoire de la laïcité de Lozère



Assemblée générale du 2 décembre 2017

## Motion générale

Dans une société en perte de repères idéologiques, la laïcité se retrouve au cœur d'affrontements de tous ordres. Le retour en force des intégrismes, instrumentalisés autour d'intérêts politiques ou partisans, détourne du sens profond, essentiel pour le vivre ensemble, et humaniste de notre conception de la "laïcité" qu'il nous apparaît indispensable de réaffirmer.

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) créé en 2009 se reconnaît dans la définition suivante de la laïcité :

" La laïcité, depuis plus d'un siècle, revêt un double sens. C'est un mode d'organisation juridique et politique de la société, issu de la loi de 1905 qui acte la séparation des églises et de l'Etat. Mais c'est aussi une approche philosophique du vivre ensemble, que l'on peut qualifier d'humaniste parce qu'elle ne se réfère à aucun dogme religieux, ni à aucune vérité "révélée", et qu'elle n'est soumise à aucun appareil religieux.

Nous rappelons ainsi que la laïcité est avant tout un principe de concorde et qu'elle n'est l'apanage d'aucun groupe de pensée.

La laïcité est consubstantielle à la République, issue de ses textes fondateurs, et ne saurait souffrir d'aucun qualificatif (ouverte, fermée, à la française...) dont ceux qui veulent l'affaiblir l'affublent souvent.

La laïcité assure la liberté absolue de conscience, consacre des droits égaux pour toutes et tous, sans tenir compte de leurs origines, de leurs croyances ou de leur absence de croyance, et permet de maintenir la sphère publique (élus et personnes dépositaires de l'autorité publique, agents publics, bâtiments publics, domaine public, services publics) dans une neutralité stricte et respectueuse.

Il convient enfin d'affirmer cette évidence que la stricte application du principe de laïcité n'est tournée contre aucune religion en particulier, elle est garante de la non-discrimination et de l'égalité et elle permet à chacun de vivre ses convictions philosophiques et religieuses, sa croyance ou sa non-croyance, dans un cadre commun apaisé.

Elle a donc vocation à être universelle."

Définition extraite du vade-mecum de l'Association des Maires de France (novembre 2015) :

L'Assemblée générale de l'OLL, réunie le 2 décembre 2017 à Balsièges, au Centre de la Ligue de l'Enseignement de Bec de Jeu, s'engage à agir en toute circonstance pour la promotion et la défense de la laïcité. Elle appelle toutes celles et tous ceux qui pensent que la République a, au plan local, besoin d'outils pour défendre la loi de séparation du 9 décembre 1905, à rejoindre l'OLL et à agir en son sein et avec lui.

Balsièges, samedi 2 décembre 2017.

**Commémoration de la loi du 9 décembre 1905,  
Rendez-vous est donné à tous les laïques, à Mende, ce Samedi 9 décembre 2017 à 11 heures  
devant l'Arbre de la Laïcité (Parc Urbain du Tuff)**

## Observatoire de la laïcité de Lozère

### Bulletin d'adhésion 2018



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... mèl : .....@ .....

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) : .....

cotisation association (25€ minimum) : .....

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE  
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE

## LES AGENTS PUBLICS NE SONT PAS LES PREMIERS DE CORVEE !!

La responsabilité des politiques libérales dans la dégradation de la situation sociale n'est plus à démontrer. Ces politiques libérales portées par le dogme budgétaire concentrent les richesses au profit de quelques-un.e.s et ne laissent que chômage, précarité, pauvreté et souffrance pour les autres.

Ainsi, notre pays compte aujourd'hui près de 6 millions de chômeurs, 7 millions de familles survivent avec les minimas sociaux, le taux de pauvreté s'élève à 23% chez les jeunes et 10 % chez les retraités, plus de 5 millions de personnes sont victimes du « mal-logement », les besoins sociaux sont de moins en moins assurés.

Les attaques contre les droits et les acquis sociaux, les services publics, participent de cette logique. Le gouvernement poursuit ainsi la libéralisation de l'économie et multiplie les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité. Résultat : les salaires stagnent, le pouvoir d'achat, les droits sociaux et les services publics régressent, le chômage et la précarité augmentent alors que dans le même temps les dividendes distribués aux actionnaires explosent. Cette politique organise un partage toujours plus inégalitaire des richesses produites et leur confiscation au profit d'une minorité. La réforme fiscale avec la suppression de l'ISF en est un exemple criant, le scandale des « Paradise Papers » sur l'optimisation fiscale également. Ce

n'est pas acceptable !

C'est aussi une attaque contre les services publics territoriaux. En menaçant, par exemple, les collectivités locales d'une possible baisse de leurs dotations de fonctionnement si elles ne réalisent pas les objectifs qui leur seront assignés, le gouvernement voudrait imposer aux élu.e.s locaux une « RGPP à la sauce territoriale », alors que la nécessité de plus de justice sociale passe par la mise en œuvre de réelles solidarités entre territoires et citoyens

Il nous faut sortir du dogme libéral de la concurrence et de l'obsession de la réduction de la dépense publique, et au contraire partir des besoins de la population à satisfaire, imposer des alternatives passant par le partage des richesses et la lutte contre l'évasion fiscale.

(...)

Dans ce contexte le mouvement syndical dans son ensemble et dans l'unité la plus large porte une responsabilité particulière. Au-delà des clivages et des querelles de chapelles, il doit organiser la riposte à la hauteur des attaques que subissent les salarié.e.s du public et du privé.

La FSU-TERRITORIALE y prendra toute sa place

### Une réforme du baccalauréat... pour casser le second degré !

**Le ministère de l'Education nationale a lancé des consultations, visant la mise en place d'un « nouveau » baccalauréat pour la session 2021, avec réforme inévitable du lycée dès la rentrée prochaine, en particulier pour l'offre de formation concernant les élèves entrant en classes de seconde.**

« **Muscler le baccalauréat** »... C'est par cette formule obscure que le ministre, J.M. Blanquer, a annoncé son projet de réformer cet examen qui, pour lui, n'est qu'un tremplin vers l'enseignement supérieur, pour les séries générales et technologiques **avec « des épreuves terminales recentrées sur quatre disciplines », et pour les autres, « une place accrue pour le contrôle continu »** en s'appuyant sur les conclusions d'un rapport de décembre 2011 intitulé : « propositions pour une évolution du baccalauréat ».

En parallèle (voir autre article dans ce journal), le ministère de l'enseignement supérieur a prétexté des lourdes difficultés d'affectation des bacheliers dans l'enseignement supérieur pour lancer des « concertations » fragmentées et décousues, et avancer vers la mise en place de « prérequis » à l'entrée à l'Université. « **Prérequis** » : un joli mot qui cache mal l'intention d'instaurer une sélection à l'entrée, visant en particulier à empêcher les jeunes de classes populaires de poursuivre des études ailleurs que là où on veut les envoyer.

**Cette volonté de réforme de l'épreuve du baccalauréat, lancée par un gouvernement qui ne fait plus de l'Education nationale un ministère prioritaire** (en terme de dépenses et d'emplois) **et dans un contexte où Bercy réclame de fortes suppressions d'emplois publics** (120 000 pour toutes les trois versants de la FP) **durant le quinquennat** est très inquiétante. Il est particulièrement important de mobiliser tous les

collègues enseignants des lycées et des collèges sur les très grands dangers d'une réforme qui pourrait à très court terme faire disparaître l'ensemble des enseignements facultatifs en lycées (mais aussi par conséquence en collèges), réduire drastiquement le nombre de baccalauréats (permettant ainsi un très mauvais alignement sur un « cadre » européen qui ne reconnaît pas les baccalauréats technologiques) finissant ainsi un travail de « simplification » portés par les gouvernement depuis 1984.

De plus, cette réforme, **s'appuyant sur la précédente concernant les baccalauréats professionnels**, avec une forte volonté de contrôle continu local remplaçant les épreuves nationales, anonymes et terminales ouvre la porte à une territorialisation du diplôme, actuellement premier grade universitaire ouvrant droit à une inscription en L1 dans n'importe quelle université française, **pour le transformer en diplôme maison dans un contexte de mise en concurrence des lycées entre eux pour mieux « vendre » leur diplôme auprès des universités dans le cadre de réseaux des lycées et du cycle bac -3 – bac +3 dont on commence à mieux comprendre aujourd'hui pourquoi il a été mis en place récemment et soutenus par certaines organisations syndicales.**

Cette situation serait une catastrophe pour l'ensemble du second degré et c'est pour cela que le SNES-FSU revendique un baccalauréat comme premier grade universitaire, fondé sur des épreuves terminales, nationales et anonymes, et permettant à tous les jeunes bacheliers de poursuivre des études supérieures.

**Réformer le baccalauréat ? C'est nécessaire ! Le SNES-FSU est porteur de propositions d'améliorations de cet examen qui reste un élément central du système scolaire français.**

Hervé Fumel

## SOLIDAIRES DES MIGRANTS MENACES D'EXPULSION

La FSU est une des fédérations syndicales qui a participé à la création de RESF (Réseau Education Sans Frontières) le 26 juin 2004. RESF a pour but de soutenir les élèves majeurs étrangers en situation irrégulière et les familles en situation irrégulière ayant des enfants mineurs scolarisés (de la maternelle à l'université).

Actuellement, en Lozère, des menaces d'expulsion concernent au moins 18 enfants scolarisés au sein de plusieurs écoles ou établissements lozériens (ou qui seront scolarisés prochainement) et 4 jeunes majeurs. Ils sont de nationalité albanaise, afghane, libyenne, ukrainienne, tunisienne. La plupart sont nés en France. Ils ont appris à parler le français, sont scolarisés à l'école de la République où ils ont tissé des liens avec leurs camarades et leurs enseignants, et plus largement avec les Lozériens.

Leurs parents (ou eux-mêmes pour les jeunes majeurs) ont déposé une demande d'asile en France et ont été déboutés malgré les dangers et menaces qui les guettent en cas de retour dans leur pays d'origine. Ces derniers, bien qu'en attente de régularisation, ont obtenu une promesse d'embauche au sein d'entreprises lozériennes ou un contrat d'apprentissage qu'ils ne peuvent honorer faute de titre de séjour.

Alors que certaines écoles lozériennes voient leurs effectifs diminuer du fait d'une décroissance démographique dans notre département, scolariser ces enfants de façon pérenne représenterait en outre une chance pour la vie de nos écoles, de nos communes et des entreprises qui y sont implantées.

Aujourd'hui, ces familles, parfois logées dans des conditions très précaires et inconfortables dans des hôtels ou des hébergements d'urgence, vivent au quotidien dans l'angoisse d'une expulsion. Ce sont des élèves qui sont victimes de ces situations indignes, c'est inadmissible pour ceux qui les ont dans leur classe au quotidien.

S'il ne nous appartient pas de juger des raisons qui ont poussé les fonctionnaires de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides à rejeter les demandes d'asile de ces familles, en tant que citoyens et particulièrement en tant qu'enseignants de l'école de la République il nous appartient de rappeler aux services de la Préfecture de la Lozère que la France est signataire depuis le 20 novembre 1989 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. A ce titre, elle doit protection, sécurité et droit à l'éducation à tous les enfants qui vivent sur son territoire et ce quels que soient leur statut, leur nationalité.

Nous, citoyens lozériens, renouvelons toute notre solidarité envers ces familles et ces jeunes et demandons à la Préfecture de la Lozère de cesser toute procédure d'expulsion afin qu'ils puissent étudier, vivre et travailler en France.

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Etablissement/ Adresse</b>